



25 septembre 2015

## Communiqué de presse

---

### **Mobilisation de l'Etat pour l'égalité et la citoyenneté en Pays de la Loire**

---

Les préfets de département, le recteur d'académie, les directeurs régionaux de l'État, la directrice générale de l'agence régionale de santé, se sont réunis le 23 septembre 2015 en comité de l'administration régionale (CAR) à Nantes autour du préfet de région, en présence de madame Caroline Bonnet-Galzy, commissaire générale à l'égalité des territoires (CGET), du directeur régional de l'INSEE, du directeur régional de la caisse des dépôts et des consignations et du directeur régional de la banque publique d'investissement.

La mobilisation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que la déclinaison régionale des priorités retenues par le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) du 6 mars dernier, ont été traités.

#### La mobilisation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville

La politique de la ville rassemble les actions déployées par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires.

La loi du 21 février 2014 a décidé de la liste des quartiers les plus fragiles dans la région : 142 633 habitants sont concernés au sein de 46 quartiers. Parmi eux, 15 quartiers bénéficieront du financement de l'agence nationale de rénovation urbaine sur les logements, les équipements et les aménagements publics. Ces financements seront définis en fonction des projets sur une enveloppe nationale de 5 milliards d'euros, sachant que, d'ores et déjà, 9 projets régionaux bénéficient de 30 millions d'euros.

La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville qui, portés par les intercommunalités, sont co-construits avec les habitants, autour de trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi. Tous les contrats de la région (11) sont désormais signés.

De nombreux partenaires participent à la réalisation des contrats de ville parmi lesquels l'Etat, les collectivités (conseil régional, conseils départementaux, intercommunalités, communes), l'agence régionale de santé, le rectorat, Pôle emploi, la caisse des dépôts et des consignations, les bailleurs sociaux, les caisses d'allocation familiale, les chambre consulaires...

Près de 90 millions de fonds européens (FEDER, FSE et FEADER), mis en œuvre par le conseil régional, les conseils départementaux, les agglomérations et l'Etat, seront mobilisés sur la période 2014-2020 pour le co-financement de projets de rénovation urbaine ou d'actions d'insertion au bénéfice des habitants de ces quartiers.

Le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars a retenu 60 mesures. Ces mesures, qui s'ajoutent à celles déjà décidées dans les contrats de ville, s'articulent autour de trois priorités :

## Promouvoir la laïcité

Il s'agit de conforter les valeurs de la République, dont la laïcité, à l'école, dans l'entreprise, la fonction publique en mobilisant le tissu associatif au service de la citoyenneté. Un séminaire de travail a mobilisé les têtes de réseaux des associations de l'éducation populaire, de la jeunesse, du sport le 1<sup>er</sup> juin dernier. Il se prolongera par une journée de réflexion sur la laïcité le 9 décembre. L'Etat a dégagé des moyens supplémentaires pour déployer ces nouvelles mesures en Pays de la Loire :

- 177 500 € pour renforcer les capacités d'actions des associations ;
- 1 090 volontaires en service civique ont été en mission au 1<sup>er</sup> semestre 2015, financés à plus de 80 % par l'État. De nouvelles missions seront proposées pour l'ensemble des jeunes volontaires ;
- 84 700 € pour 9 projets de médias de proximité, comme des Web-TV, dont 6 situés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- 159 000 € pour réaliser des actions autour de la culture, la citoyenneté et le vivre ensemble.

## Lutter contre les discriminations

La République lutte contre les discriminations dont certains font l'objet pour l'accès à l'emploi notamment du fait de leur sexe, leurs origines ou leur quartier d'habitation. Le Gouvernement active de nombreux dispositifs pour faciliter l'accès à l'emploi de ces publics, plus touchés par le chômage ou l'emploi précaire. Les emplois aidés, qui sont largement financés par l'État, sont mis en œuvre tout particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : depuis le début de l'année, 449 contrats d'accès à l'emploi (secteur non marchand) et 170 contrats initiative emploi (secteur marchand), dont 50 contrats « starter ». 312 emplois d'avenir, également cofinancés par l'État, bénéficient aux jeunes de ces quartiers.

Le département de la Mayenne expérimente la « garantie jeunes » qui vise à accompagner de façon individuelle les jeunes de 18 à 25 ans, ni étudiants, ni en emploi, ni en formation, et en grande vulnérabilité. 142 jeunes ont été accompagnés par les missions locales (objectif de 260 en 2015). Parmi ces jeunes, 94 ont obtenu un CDD et 43 ont bénéficié d'une mise en situation en milieu professionnel. Ce dispositif vient d'être étendu à la Loire-Atlantique et à la Sarthe en septembre.

Par ailleurs, 200 référents égalité femme-homme ont été formés dans les établissements scolaires ligériens pour sensibiliser les élèves et le personnel.

## Réduire les inégalités

Les mesures visent à renforcer la mixité sociale dans les quartiers d'habitat social, dans les établissements scolaires mais également à mieux lutter contre les inégalités d'accès aux soins.

31 réseaux d'éducation prioritaire dont 12 réseaux renforcés (REP+) sont en place dans l'académie des Pays de la Loire. Ces moyens, qui sont renforcés en 2015, permettent une coopération plus active avec les parents et les partenaires de la réussite scolaire. Des programmes de réussite éducative sont réalisés dans les quartiers prioritaires. A la Roche-sur-Yon par exemple, 178 enfants ont bénéficié en 2014 d'un accompagnement individualisé dont 141 enfants issus des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, la maison de santé, qui est déjà ouverte dans un quartier dans un quartier à Angers sera suivie d'autres maisons de santé à Nantes, Saint-Nazaire et La Roche s/ Yon.

## Plus d'informations sur :

[http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/06.03.2015\\_dossier\\_de\\_presse\\_comite\\_interministeriel-egalite-citoyennete-la\\_republique\\_en\\_actes.pdf](http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/06.03.2015_dossier_de_presse_comite_interministeriel-egalite-citoyennete-la_republique_en_actes.pdf)

<http://www.ville.gouv.fr/>

---

## **CONTACT PRESSE**

**Préfecture de la région Pays de la Loire, Préfecture de la Loire-Atlantique**

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 20 92 - [pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

[www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr)